

A L P S

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue de la Bergerie - 03460 VILLENEUVE-SUR-ALLIER
920 212 388 RCS CUSSET

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille-cinq,
Le dix-sept septembre,
A onze heures,

Les associés de la Société A L P S, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 36 rue de la Bergerie – 03460 VILLENEUVE-SUR-ALLIER, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Antonio PEROZZIELLO, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Laura SALVATI, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Laura SALVATI, cogérante associée.

La Présidente se séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Suppression des mentions statutaires devenues sans objet en cours de vie sociale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

AP α S

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, **décide** de transférer le siège social du 36 rue de la Bergerie – 03460 VILLENEUVE-SUR-ALLIER au 17 rue des Saccarauds – 03000 AVERMES, et ce à compter de ce jour.

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale **décide** de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 17 rue des Saccarauds – 03000 AVERMES »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la gérance, **décide** de supprimer les mentions statutaires suivantes, devenues sans objet en cours de vie sociale :

- Mention des soussignés en tête des statuts de la Société,
- Les textes mentionnés sous les titres : « PRESENCE – REPRESENTATION », « DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES », « EXPOSE PREALABLE »
- Les articles 27 à 30 des statuts mentionnés sous le titre « DEUXIEME PARTIE – DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

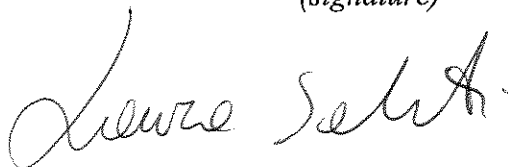
L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

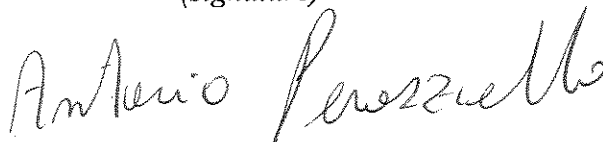
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

Laura SALVATI
(signature)

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Laura Salvati'.

Antonio PEROZZIELLO
(signature)

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Antonio Perozziello'.